

## Mobilité des personnels du second degré

### Affectation des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon – Rentrée scolaire 2026

NOR : MENH2531064N

→ Note de service du 9-12-2025

MEN – DGRH B1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; à la cheffe du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Vu loi n° 50-772 du 30-6-1950  
Texte abrogé : note de service n° MENH 2430089N du 27-11-2024

La présente note de service a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles seront déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la rentrée scolaire 2026.

Peuvent faire acte de candidature pour Saint-Pierre-et-Miquelon les personnels enseignants du second degré, d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire dans une collectivité d'outre-mer et qui ne se sont pas vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) dans ladite collectivité, ne peuvent solliciter une nouvelle candidature à Saint-Pierre-et-Miquelon **qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement hors de ces territoires, d'une durée minimale de deux ans.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2026.

Cette liste n'est toutefois pas exhaustive. D'autres postes pourraient être amenés à devenir vacants après la publication de la présente note de service. **Il vous est donc vivement conseillé, si vous relevez d'une discipline ou d'une filière non énoncée ci-dessous et si vous souhaitez une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon, de déposer votre candidature.**

- Un poste de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) : **modalités de candidature précisées sur la fiche de poste en annexe**
- Un poste de psychologue de l'éducation nationale spécialité EDO : fiche de poste en annexe candidatures à saisir sur SIAT
- Un poste de PLP génie mécanique-maintenance de véhicules : candidature à saisir sur SIAT

Les candidats peuvent formuler des vœux portant sur un établissement, une zone de la collectivité territoriale ou la collectivité territoriale toute entière. Par ailleurs, des postes spécifiques ou à exigences particulières pourront faire l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) et/ou sur le site Choisir le service public. Les modalités de candidature sur ces postes seront précisées dans l'appel à candidature.

## I. Dépôt des candidatures et formulation des vœux : du 14 au 28 janvier 2026

Les candidatures, accompagnées des pièces justificatives, doivent être impérativement déposées entre le **mercredi 14 et le mercredi 28 janvier 2026 17 h (heure de Paris)**, par voie électronique sur l'application SIAT via le portail Arena, rubrique « gestion de personnels > I.Prof > Les services > SIAT2 > Mouvement des enseignants du second degré vers les COM ».

**L'attention des candidats est appelée sur le caractère indispensable de cette étape de la procédure dans le traitement de leur demande d'affectation : les agents qui n'auront pas déposé leur candidature sur SIAT dans le calendrier imparti ne pourront prétendre à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la rentrée 2026.**

Les candidats veilleront à :

- vérifier l'exactitude des informations liées à leur situation personnelle et administrative figurant dans le dossier. En cas d'erreur ou d'inexactitude, ils doivent adresser à la division des personnels enseignants de leur académie d'affectation une demande de rectification accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires ;
- informer leur chef d'établissement ou de service de leur candidature afin que celui-ci puisse émettre son avis sur la candidature dans les délais impartis. Attention, les chefs d'établissement ou supérieurs hiérarchiques ne recevront aucune notification ou alerte en ce sens ; il appartient au candidat de s'assurer que l'avis a bien été saisi.

En cas de problème technique rencontré sur SIAT, les candidats sont invités à adresser un courriel à l'adresse : [tomtech@education.gouv.fr](mailto:tomtech@education.gouv.fr).

## II. Avis porté sur la candidature

Le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena (gestion des personnels > gestion du mouvement > SIAT > mouvement vers les COM) **du jeudi 29 janvier au jeudi 12 février 2026 17 h (heure de Paris)\***. Cet avis et cette appréciation

doivent être motivés.

\*Points d'attention :

- pour que le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique puisse saisir son avis, tous les onglets de la demande doivent être complétés par l'agent sur SIAT ;
- l'avis concernant les candidats affectés en zone de remplacement (TZR) doit être saisi par le chef d'établissement de l'établissement de rattachement.

**Pour les candidats dont le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique dispose d'un accès à Arena, l'ensemble de la procédure est dématérialisé.**

Seuls les candidats :

- en détachement ;
- ou affectés dans l'enseignement supérieur ;
- ou ne se trouvant pas en position d'activité au moment du dépôt de leur demande ;
- ou relevant du corps des psychologues de l'éducation nationale, spécialité éducation, développement et apprentissage (EDA) ;

transmettront la fiche d'avis, téléchargeable sur SIAT, à leur chef d'établissement ou leur supérieur hiérarchique afin qu'il la complète et la signe. Les personnels en disponibilité transmettront cette fiche d'avis au supérieur hiérarchique de leur dernière affectation. Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par le supérieur hiérarchique, les candidats devront la numériser et la téléverser dans l'application SIAT (cf. infra) **au plus tard le jeudi 12 février 2026 17 h (heure de Paris).**

### III. Pièces justificatives

Situation	Pièce(s) à fournir
Tous les candidats	<ul style="list-style-type: none"><li>– Fiche individuelle de synthèse, datant de moins de 3 mois, à demander auprès de la division des personnels enseignants de l'académie dont dépend l'agent</li><li>– Dernier rapport d'inspection ou dernier compte rendu de rendez-vous de carrière</li></ul>
Candidats en détachement ou affectés dans l'enseignement supérieur, ou ne se trouvant pas en position d'activité, ou relevant du corps des psychologues de l'éducation nationale, spécialité EDA	Fiche d'avis complétée et signée par le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique
Demandes de mutations simultanées ou de rapprochement de conjoints : agents mariés ou dont le mariage est intervenu au plus tard le <b>31 octobre 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Photocopie du livret de famille</li><li>– Attestation de l'activité professionnelle du conjoint*</li></ul>
Demandes de mutations simultanées ou de rapprochement de conjoints : agents liés par un pacte civil de solidarité (Pacs), établi au plus tard le <b>31 octobre 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois portant l'identité du partenaire et toute preuve justifiant d'une imposition commune prévue par le Code général des impôts</li><li>– Attestation de l'activité professionnelle du conjoint*</li></ul>
Demandes de mutations simultanées ou de rapprochement de conjoints : concubins avec enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31 août 2026, né(s) et reconnu(s) par les deux parents au plus tard le 31 décembre 2025 ou avec reconnaissance par anticipation au plus tard le 31 décembre 2025 du ou des enfants à naître	<ul style="list-style-type: none"><li>– Extrait d'acte de naissance ou acte de reconnaissance par les deux parents de l'enfant à charge</li><li>– Attestation de l'activité professionnelle du conjoint*</li></ul>
CIMM	Décision de reconnaissance du CIMM à Saint-Pierre-et-Miquelon

\* – **Conjoint personnel de l'éducation nationale** : une attestation d'exercice.

– **Conjoint ayant une activité salariée** : une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrats de travail accompagnés des bulletins de salaire ou des chèques emploi service).

– **Conjoint en profession libérale** : une attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre

du commerce et des sociétés (RCS), ou au répertoire des métiers (RM), etc.

– **Conjoint chef d'entreprise, commerçant, artisan, autoentrepreneur ou structures équivalentes** : une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations, etc.).

– **Conjoint en situation de chômage** : une attestation d'inscription de moins de 6 mois auprès de France Travail et une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à vérifier que le lieu de l'activité précédente et le lieu d'inscription à France Travail correspondent au même département.

## IV. Calendrier des opérations

- **Du mercredi 14 au mercredi 28 janvier 2026 17 h (heure de Paris)** : saisie des candidatures et des vœux sur SIAT ; information du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, par le candidat.
- **Du jeudi 29 janvier au jeudi 12 février 2026 17 h (heure de Paris)** : le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique saisit via Arena l'avis sur la candidature. Les candidats :
  - en détachement ;
  - ou affectés dans l'enseignement supérieur ;
  - ou ne se trouvant pas en position d'activité au moment du dépôt de leur demande ;
  - et les psychologues de l'éducation nationale spécialité EDA ;

transmettront la fiche d'avis, téléchargeable sur SIAT, à leur supérieur hiérarchique afin qu'il la complète et la signe. Les personnels en disponibilité transmettront cette fiche d'avis à leur supérieur hiérarchique de dernière affectation. Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par le chef d'établissement ou de service, les candidats devront la numériser et la téléverser dans l'application SIAT **au plus tard le 12 février 2025 17 h (heure de Paris)**.

**Résultat du mouvement vers Saint-Pierre-et-Miquelon : mai 2026**

**Remarques** : tout dossier incomplet, ne comportant pas l'avis du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique ou hors délais ne sera pas examiné.

## V. Fin de séjour

Qu'ils souhaitent ou non retourner dans leur dernière académie d'affectation à titre définitif avant leur séjour à St-Pierre-et-Miquelon, les personnels souhaitant quitter ce territoire doivent impérativement participer au mouvement interacadémique selon les modalités de l'arrêté « Mobilité des personnels du second degré : mouvement national à gestion déconcentrée – Dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration – Rentrée scolaire 2026 » publié au [BOENJS n° 39 du 16 octobre 2025](#). À compter du mouvement 2026, les personnels exerçant à Saint-Pierre-et-Miquelon conservent la possibilité de revenir à chaque mouvement national à gestion déconcentrée (MNGD) dans l'académie au sein de laquelle ils étaient affectés à titre définitif avant de rejoindre ce territoire.

## VI. Prise en charge des frais de changement de résidence pour Saint-Pierre-et-Miquelon

Le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence **à une durée sur le territoire européen de la France ou dans le département d'outre-mer d'affectation d'au moins quatre années de service** ; pour apprécier cette durée, il n'y a pas lieu de tenir compte des mutations intervenues, suivant le cas, sur le territoire européen de la France ou dans le département d'outre-mer considéré.

Les agents détachés au titre de l'article 14-1 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 y ont droit à la condition d'avoir accompli au moins cinq ans dans le poste territorial où ils étaient affectés.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
Le directeur général des ressources humaines,  
Christophe Gehin

---

## Annexe 1 – Classement des demandes

Critères	Points
Ancienneté dans le poste	20 points par année de service dans le poste actuel
	0 point les 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années de service après réintégration suite à un séjour en COM (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna) ou un détachement à l'étranger. À compter de la 5 <sup>e</sup> année, l'ancienneté de poste antérieure est reprise.
Expérience professionnelle	CN 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon : 21 points
	CN 4 <sup>e</sup> échelon : 24 points
	CN 5 <sup>e</sup> échelon : 30 points
	CN 6 <sup>e</sup> échelon : 42 points
	CN 7 <sup>e</sup> échelon : 49 points
	CN 8 <sup>e</sup> échelon : 56 points
	CN 9 <sup>e</sup> échelon : 56 points
	CN 10 <sup>e</sup> échelon : 40 points
	CN 11 <sup>e</sup> échelon : 40 points
	HCL et CE : 40 points
Bonification mutations simultanées	100 points
Bonification 1 <sup>er</sup> séjour	80 points
Rapprochement de conjoints	500 points
CIMM à Saint-Pierre-et-Miquelon	1 000 points

## Annexe 2 – Fiche de poste de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)

### Description du poste

Un poste de professeur exerçant les missions de DDFPT est vacant à compter du 1er septembre 2026 au lycée polyvalent d'État Émile Letournel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les missions principales du DDFPT relèvent des dispositions de la circulaire n°2016-137 du 11 octobre 2016 :

- organisation des enseignements professionnels (absence de formation technologique à ce jour) ;
- coordination et animation des équipes d'enseignants ;
- conseil au chef d'établissement.

### Contexte

Le lycée polyvalent d'État Émile Letournel est un établissement comprenant trois structures :

- un collège accueillant environ 105 élèves ;
- des classes annexes au collège, situées à Miquelon, accueillant environ 22 élèves ;
- une section d'enseignement professionnel (SEP) accueillant environ 105 élèves ;
- un lycée général accueillant environ 112 élèves.

La section d'enseignement professionnel propose :

- une classe de 3e prépa-métiers ;
- deux CAP : IMTB et CB ;
- six bacs professionnels : ASSP, Agora, MV option A (VP), Cuisine, Melec et Ciel.

Le DDFPT veillera à mettre en œuvre dans ses domaines d'action le projet éducatif 2024-2027 de Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment dans les priorités suivantes :

- parcours et ambition scolaire ;
- maîtrise des fondamentaux et acquisition des compétences ;
- bien-être des élèves et des personnels.

L'ouverture à l'international et l'organisation de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à l'étranger grâce au programme Erasmus+ sont à poursuivre et consolider. À ce titre, le DDFPT assurera le suivi et le développement du consortium Erasmus+ du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'évolution de la carte des formations de la SEP (adaptation de la carte des formations, apprentissage, etc.) est une action à engager ainsi que la dynamisation des enseignements afin d'élever le niveau de formation en anglais (certifications, section euro, etc.).

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans l'archipel.

#### **Descriptif du profil recherché**

Le poste est ouvert aux DDFPT titulaires de la fonction et aux personnels habilités à exercer cette fonction et inscrits sur une liste d'aptitude rectorale, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016.

Ce poste nécessite des compétences particulières et une expérience reconnue :

- aptitude à innover, accompagner et mettre en œuvre des projets dans un environnement contraint ;
- autonomie dans la gestion responsable des espaces de formation et des équipements pédagogiques ;
- connaissance de l'apprentissage ;
- la connaissance de la langue anglaise serait un plus ;
- capacité d'adaptation à un environnement isolé et capacité d'analyse des problématiques ultramarines et insulaires.

#### **Localisation du poste**

Lycée d'État polyvalent Émile Letournel,  
Rue Marcel Bonin,  
BP 4238,  
97500, Saint-Pierre

#### **Contact pour information (de préférence par courriel)**

Service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Division du personnel – mail : [spm-service-personnels@ac-normandie.fr](mailto:spm-service-personnels@ac-normandie.fr) Tél : 05 08 41 04 60 (décalage heure Paris – 4 h)

#### **Constitution du dossier**

Les candidatures devront être déposées sur SIAT. En complément :

- le curriculum vitae ;
- la lettre de motivation ;
- la copie des comptes rendus de rendez-vous de carrière ou des deux derniers rapports d'inspection ;
- la fiche individuelle de synthèse à demander à votre gestionnaire académique.

devront obligatoirement être transmises au plus tard dans les quinze jours qui suivent la date de la présente publication, en un seul fichier PDF à l'adresse : [secrtaire.dgrhb2-2@education.gouv.fr](mailto:secrtaire.dgrhb2-2@education.gouv.fr)

Un double de la candidature sera adressé, directement par le candidat au service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon par courriel aux adresses suivantes :

- [spm-service.personnels@acnormandie.fr](mailto:spm-service.personnels@acnormandie.fr)
- [spm-cabinet@ac-normandie.fr](mailto:spm-cabinet@ac-normandie.fr)

## **Annexe 3 – Fiche de poste psychologue de l'éducation nationale spécialité EDO Saint-Pierre-et-Miquelon**

Le psychologue de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnel (EDO) contribue au développement psychologique et à la socialisation des adolescents, à la réussite et à l'investissement scolaires de tous les élèves.

La circulaire du 28 avril 2017 précise les missions du psychologue de l'éducation nationale EDO :

[https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo18/MENE1712350C.htm?cid\\_bo=115951](https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo18/MENE1712350C.htm?cid_bo=115951)

#### **Missions principales :**

- Accompagner les collégiens et les lycéens de Saint-Pierre et de Miquelon dans l'élaboration progressive de leur projet scolaire et professionnel
- Participer à la prévention et à la remédiation du décrochage scolaire
- Conduire des entretiens individuels, approfondis et confidentiels permettant l'analyse de situations dans l'objectif de mieux définir les besoins des élèves
- Intervenir auprès de publics scolaires
- Réaliser les bilans psychologiques appropriés pour favoriser les apprentissages et la réussite scolaire
- Participer et contribuer aux équipes de suivi de la scolarisation, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves en situation de handicap
- Apporter une expertise aux équipes éducatives dans la conception d'actions permettant l'appropriation d'information sur les formations et les métiers, en lien avec le référent découverte des métiers
- Conseiller le chef d'établissement sur le volet orientation du projet d'établissement
- Faciliter les liaisons collèges-lycées et lycées-établissements d'enseignement supérieur, et ce, dans un contexte d'insularité en poursuivant notamment le développement des échanges avec l'université de Caen
- Proposer des ateliers collectifs et séances d'information permettant la réflexion sur soi et ses projets d'avenir

**Connaissances et compétences attendues :**

- Connaître le système éducatif, son organisation et ses enjeux
- Connaître le cadre légal, éthique et déontologique commun à tous les fonctionnaires
- Connaître l'environnement, les objectifs et les projets pédagogiques et éducatifs des établissements scolaires
- Avoir connaissance des structures d'accueil, d'accompagnement et de soins des enfants en difficulté ainsi que les dispositifs d'insertion des jeunes et visant à faciliter les échanges avec le milieu scolaire et assurer la continuité dans les prises en charge
- Connaître les processus psychologiques impliqués dans le développement et les apprentissages des enfants et adolescents
- Connaître les théories, courants, méthodes et outils en psychologie, notamment ceux se rapportant à l'éducation et à l'orientation
- Connaître les déterminismes sociaux sexués et leurs répercussions sur le parcours de vie des enfants et des adolescents

**Profil recherché :**

- Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République
- Avoir le sens de l'initiative et une bonne capacité d'adaptation
- Communiquer de manière appropriée en fonction des publics et les situations
- Avoir le sens de l'organisation et savoir prioriser et faire preuve de réactivité
- Avoir une bonne capacité de conceptualisation
- Faire preuve de discernement et de distance par rapport aux situations
- Avoir une bonne capacité d'écoute et un bon sens relationnel